Des micros-logements indignes sont toujours proposés à la location

18/12/2013 à 6h03

Louer un appartement de moins de 9 m2 est illégal en France, et pourtant c'est une pratique courante dans les grandes villes. Le jugement d'un procès qui oppose un propriétaire et un locataire qui a vécu 15 ans dans un logement de 3 à 4 m2 à Paris, a été reporté mardi 17 décembre.

En France, 50.000 logements sont aujourd'hui considérés comme indignes. Dans le 17e arrondissement de Paris, un logement de 5 m2, pour un loyer de 520 euros par mois, déclaré inhabitable par la préfecture.

> *La locataire pourrait dorénavant réclamer en justice les loyers déjà payés et ne plus payer son loyer actuel. Des propriétaires continuent de proposer les micros-logements sur internet.*